



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°
OBR/.04../F/2025-2026 POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION
DES RIDEAUX AUX SITES DE L'OBR**

Date de Publication : 29/08/ 2025

Date d'Ouverture des offres : 17/09/ 2025

AOÛT 2025

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° OBR/.04./ F /2025-2026 POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION RIDEAUX AUX SITES DE L'OBR

Date de Publication : 29/08/2025

Date d'Ouverture des offres : 17/09/2025

1. Objet du marché

L'Office Burundais des Recettes (OBR) invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées, pour «**la fourniture et installation des rideaux aux sites de l'OBR** » dont les spécifications techniques détaillées se trouvent dans la 2^{ème} partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement du marché

Le Marché est financé sur le budget Général de l'État, exercice 2025-2026.

3. Spécifications du marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Allotissement

Le marché est constitué d'un seul lot : Fourniture et installation des rideaux aux sites de l'OBR.

5. Délai et lieu de livraison

Le délai de livraison et d'installation des rideaux, objet du présent marché est fixé à soixante (60) jours calendaires, à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (**www.obr.bi**), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h30' à 12h 00' et de 14h 00' à 17h 00', heure locale à l'adresse ci-après :

**Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,
B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 02.**

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 BIF)** non remboursables, versés sur le compte n° **N°CC10003** ouvert à la Banque de la République du Burundi.

8. Dépôt et Ouverture des Offres

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, **au plus tard le 17./ 09./ 2025 à 09 h 30 min.** Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'appel d'Offres Ouvert National N° OBR /.04./ F / 2025-2026 pour la fourniture et installation des rideaux aux sites de l'OBR, à n'ouvrir qu'en séance publique du// 2025, à 10h00'**

L'ouverture des offres aura lieu le **17./ 09./ 2025** à 10h00 dans l'une des salles de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II. Les offres déposées après la date et l'heure indiquées ne seront pas considérées lors de l'ouverture.

9. Délais d'engagement

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de nonante (90) jours calendaires, à compter de la date d'ouverture des offres.

10. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque ou toute autre institution financière agréée dont le montant est fixé à **cinq cent mille francs burundais (500 000 BIF)**. Elles devront porter de manière visible les adresses physiques et électroniques des institutions financières émettrices.

Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

11. Renseignements

Toute demande de renseignement doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 28/8./ 2025

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

Cyrille NKANUYE

